ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	13 227	13 227		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	181 901	69 379	112 522	
Autres immobilisations corporelles	181 184	120 035	61 149	77 672
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 185		8 185	8 185
TOTAL (I)	**384 497**	**202 641**	**181 856**	**85 858**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	4 167 785		4 167 785	3 077 668
Clients douteux, litigieux (3)	99 401	99 401		
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	12 691		12 691	11 283
Créances fiscales et sociales (3)	292 570		292 570	225 433
Fournisseurs débiteurs	38 928		38 928	3 080
Groupe et associés (3)	706 816		706 816	299 635
Débiteurs divers (3)	29 808		29 808	29 808
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				1 075 069
Charges constatées d'avance (3)	40 558		40 558	42 469
TOTAL (II)	**5 388 557**	**99 401**	**5 289 156**	**4 764 444**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**5 773 055**	**302 042**	**5 471 013**	**4 850 301**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SECURUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	24 106	13 698
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**-264 219**	**208 156**
SITUATION NETTE	-231 728	230 239
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**-231 728**	**230 239**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	511 614	546 149
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	**511 614**	**546 149**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	52 444	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	53 732	68 629
Groupe et associés	328 413	65 993
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	1 666 274	1 248 725
Fournisseurs, factures non parvenues	327 432	21 747
Dettes fiscales et sociales	2 759 259	2 664 631
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	3 573	4 189
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**5 191 127**	**4 073 914**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**5 471 013**	**4 850 301**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*5 191 127*	*4 073 914*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*52 444*	
(3) Dont emprunts participatifs		

SECURUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.622.45 euros
Siège social : 10 Rue du Pavé, Cargo 5
Tremblay en France
93290 Tremblay-en-France
RCS Bobigny 390 385 458

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2024

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à quinze heures trente, les associés de la Société SECURUS se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Samuel SULTAN, représentant la société SUCHEME préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent plus de la moitié du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Questions diverses,
- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

Décide d'affecter la perte de l'exercice, soit (264.219) euros au compte « report à nouveau » qui s'élève dorénavant à (240.113) euros.

Constate que les capitaux propres s'élèvent à (231.728) euros pour un capital d'un montant de 7.622 euros à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, conformément à l'article L. 225-48 du Code de commerce, dans les quatre mois qui suivent la présente approbation des comptes une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués
2020	28.193 €
2021	123.288 €
2022	197.748 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Compte tenu du rejet de la quatrième résolution et de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président

Le Président

